

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

Déclaration du groupe de l'artisanat

Au-delà de la diversité des secteurs et des entreprises concernés, l'activité saisonnière est génératrice de fragilités.

Pour les entreprises, il faut non seulement gérer la contrainte d'un chiffre d'affaires concentré sur certaines périodes, mais aussi faire face à des difficultés de recrutement, d'autant qu'il est rare de fidéliser les salariés d'une année sur l'autre.

Pour les salariés, se posent souvent des problèmes de logement ou de transport. De plus, leur pluriactivité rend très compliqué leur accès à la formation professionnelle et donc l'amélioration de leur qualification ; elle fragilise également leur couverture sociale.

Partant de ce constat, l'avis identifie des moyens visant à réduire les impacts négatifs de la saisonnalité, et à tirer davantage parti de ses potentialités dans l'intérêt des entreprises, des salariés, comme de la vitalité et de l'attractivité des territoires.

Parmi les évolutions souhaitables, certaines nous paraissent essentielles.

Créer un environnement favorable à l'activité et à l'emploi suppose de mobiliser tous les acteurs locaux, publics et privés, autour d'une approche multisectorielle de la saisonnalité et de tous les enjeux qui y sont liés.

L'objectif est d'organiser une mise en réseau, afin de favoriser les complémentarités entre les activités saisonnières d'un territoire.

La création d'un lieu d'accompagnement de type « maison des saisonniers », ou la mise en place d'un site dédié peut répondre à ce besoins, mais à la condition d'y associer l'ensemble des filières impactées par la saisonnalité, dont celle de la restauration.

Il s'agit de répertorier les besoins en personnel sur les diverses périodes de l'année, d'améliorer la mise en relation entre offres et demandes d'emploi, d'informer sur les qualifications recherchées, ou encore de traiter des questions d'hébergement et de mobilité.

Cela implique également une dynamique portée par les élus locaux, et surtout une coordination entre les représentants des divers secteurs économiques et les partenaires de l'emploi, de la formation, du logement et des questions sociales.

L'utilité de telles démarches, expérimentées dans certaines régions, est bien de soutenir et de développer l'activité et l'emploi tout au long de l'année, en valorisant au mieux produits et savoir-faires propres à chaque territoire.

Pour répondre à ces enjeux, il faut aussi mettre l'accent sur la formation des travailleurs saisonniers : développer la GPEC territoriale pour identifier les besoins en compétences ; encourager la pluriactivité en développant des formations bi-qualifiantes et des passerelles entre les formations de différentes branches ; enfin, inciter à une meilleure collaboration entre OPCA.

Par ailleurs, l'avis propose une réflexion entre pouvoirs publics et partenaires sociaux afin d'organiser une portabilité des droits des pluriactifs, en visant « un socle de droits pour les saisonniers ».

Le groupe de l'artisanat reconnaît que des progrès en la matière pourraient favoriser la fidélisation des saisonniers et améliorer l'image de ces emplois. Cependant, un tel objectif ne saurait occulter les spécificités et contraintes propres à chaque branche. C'est pourquoi, des évolutions concernant notamment les modalités du contrat saisonnier ne peuvent s'envisager qu'à ce niveau, dans le cadre du dialogue social.

Le groupe de l'artisanat regrette que l'avis n'ait pas examiné le phénomène de la saisonnalité au regard de tous les secteurs concernés.

Pour autant, il estime que l'avis est porteur d'une approche constructive s'articulant autour de propositions globalement équilibrées et il l'a voté.